

AVIS DE DÉCISION

(Articles D.29-22, § 2, alinéa 4 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement)

ÉTABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf. Ville de Tubize : PE-2026/004

Réf. SPW ARNE : 10024776/MER.nf

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le Collège communal a décidé en date du 27 juillet 2026, d'octroyer le permis d'environnement inhérent à un établissement de deuxième classe, sollicité par la société A.A.R.S. All Asbestos Removal Services SPRL, dont le siège social est situé Misweg, 6 à 2220 Heist-Op-Den-Berg, **laquelle est autorisée à pouvoir effectuer un chantier de désamiantage visant à effectuer l'enlèvement en zone hermétiquement fermée, de 16 mct de calorifuge au sous-sol d'une habitation située rue des Frères Taymans, 11 à 1480 TUBIZE** ; et ce, moyennant le respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et des conditions d'exploitation énoncées à travers la décision.

Le présent avis de décision sera affiché **du 6 août 2026 au 26 août 2026**.

Toute personne intéressée peut consulter la décision durant la période susvisée, au Département Cadre de Vie de l'Administration communale de Tubize, sis Boulevard Georges Deryck, 49 à 1480 Tubize, chaque jour ouvrable, mais uniquement sur rendez-vous préalable, convenu au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, auprès de l'agent traitant (02/391.39.55 – info@tubize.be).

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par les dispositions du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

A Tubize, le 28 juillet 2026,

Le Bourgmestre,

S.D'Orazio